

N°AR\_2025\_13

**ARRÊTE**

Objet : Arrêté permanent réglementant le stationnement « arrêt minute »

**Le Maire de Vabre,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;  
VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;  
VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-1 et 2, L 2213-1 à 4 et L2122-24,  
VU le code de la route et notamment l'article R 417-3,  
VU le code pénal, et notamment son article R 610-5,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement, à proximité des commerces du centre-bourg (Place de la Mairie et Rue Céline Marc) et d'instituer deux zones « arrêt minute » afin d'y règlementer la durée du stationnement,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Pour faciliter aux automobilistes la possibilité de stationner leur véhicule à proximité des commerces du centre-bourg, il est institué deux zones « arrêt minute » s'appliquant aux places de stationnements matérialisées au sol par une peinture bleue sur les voies mentionnées ci-après :

- Rue Céline Marc, au droit du n°13 (2 places de stationnement « arrêt minute »)
- Place de la Mairie, places de parking situées devant l'ancienne Mairie (2 places de stationnement « arrêt minute »)

**ARTICLE 2 :** La durée de stationnement de tout véhicule est limitée à 15 minutes.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Les mesures édictées dans le présent arrêté entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de VABRE.

**ARTICLE 6 :** Madame le Maire de la commune de VABRE, M. le commandant du groupement de Gendarmerie du TARN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vabre, le 16 juin 2025

  
Françoise PONS  
Maire de Vabre (Tarn)  
Madame Françoise PONS



Maire de VABRE